

LIVRAISON
SPÉCIALE
Congrès de
l'ACSIQ 2011

Une formation
POUR LA VIE !

MAI 2011

L'ÉCOLE EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du directeur général.....	1
10 ans de qualification professionnelle.....	1
L'intervention en présence de personnes handicapées : une nouveauté en formation	3
De nouvelles publications en français....	3
Un programme <i>Pompier II</i> dynamique et plus flexible.....	4
Bilan des examens 2009-2010.....	5
Les agents extincteurs de classe A	5

Le mot du directeur général

Par Michel Richer

Bonjour à vous tous,

Ce numéro de **L'ÉCOLE EXPRESS** a pour but de vous informer des principaux sujets qui seront traités lors du prochain congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra du 21 au 25 mai prochains dans la ville de Gatineau. Je profite également de cette opportunité pour remercier le comité organisateur de la ville de Gatineau et le personnel de l'ACSIQ et nous vous souhaitons bonne chance!

Lors de la présentation Bilan et perspectives de l'École, il me fera plaisir d'informer les participants à propos des actions et des dossiers menés par l'École au cours de la dernière année ainsi que des travaux à venir. À ce propos, les principaux sujets qui seront traités sont :

- production de manuels et ajout à la collection Excellence.exe
- traduction des normes NFPA
- statistiques relatives à la certification
- modernisation du site Internet de l'École
- sessions d'accréditation des instructeurs
- mise en place de programmes de formation continue

- arrimage des programmes *Pompier I* et *Pompier II*
- nouvelle formation **dépART** en matières dangereuses
- pertinence des processus de l'IFSAC
- autres sujets

De plus, lors de cette présentation, nous allons remettre pour la première fois le Prix national en formation en sécurité incendie. Également, M. Philippe Bodino, directeur général de l'École nationale supérieure des officiers sapeurs pompiers de la France nous présentera son organisation. Nous profiterons de sa présence pour officialiser la première entente de collaboration internationale entre l'ENSOSP et l'ÉNPQ par la signature officielle de cette entente.

Comme vous pouvez le constater, la présence de l'École lors de cet événement sera riche d'informations qui seront transmises aux congressistes. De plus, l'équipe de l'École sera présente au kiosque pour répondre aux questions des visiteurs.

Bon congrès!

10 ans de qualification professionnelle

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

Le leadership du milieu

Fort de ses représentations auprès des instances gouvernementales dans les années 1980 et 1990, le milieu de la sécurité incendie du Québec a réussi à faire naître un projet ambitieux : celui d'une réglementation provinciale en matière de formation et de qualification professionnelle pour l'ensemble des pompières et des pompiers de la province. Citée en exemple partout au Canada, cette réglementation est un signe indéniable de la force de la collaboration et du leadership du milieu de la sécurité incendie du Québec.

Et les résultats sont impressionnants! Depuis ses débuts, l'École nationale des pompiers du Québec a émis 28 007 certificats répartis dans une variété de qualifications professionnelles. Appuyée par son réseau de gestionnaires de formation, de ses examinateurs, de ses instructeurs et de ses partenaires, l'École continue à accompagner les pompières et les pompiers dans l'obtention des certificats de qualification professionnelle leur

Au service du milieu
de la sécurité incendie
depuis **10 ans!**

Québec 



permettant d'exercer le métier de pompier partout en province et d'ainsi contribuer à la sécurité et à la qualité de vie des citoyennes et des citoyens de la province.

Offrir des services de qualité

Les services de sécurité incendie québécois ont tous le même objectif : offrir des services de qualité à la population. En ce sens, ils s'attendent avec raison que l'École soit un partenaire de premier plan dans l'atteinte de leurs objectifs. L'École a pour mission de veiller à la pertinence, à la qualité et à la cohérence de la formation professionnelle qualifiante des pompiers et des autres membres du personnel municipal travaillant en sécurité incendie. À cet égard, l'École s'assure de mettre en place des processus rigoureux, transparents et flexibles à la fois afin que la qualification professionnelle soit un vecteur de la professionnalisation du personnel des services de sécurité incendie.

L'École doit donc s'assurer que les pratiques et les processus de qualification professionnelle qui permettent d'attester de la compétence des élèves rencontrent les standards de qualité auquel les citoyens sont en droit de s'attendre. L'École doit aussi prendre en considération le fait qu'elle doit être en mesure de porter un jugement juste, équitable, impartial et libre d'influence sur la performance des candidats inscrits aux examens. En bout de piste, l'École délivre en quelque sorte un permis de travail aux candidats, en vertu du *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*.

IFSAC

Pour atteindre sa mission et assurer la transparence et la qualité de ses processus de qualification professionnelle, l'École a joint l'*International Fire Service Accreditation Congress* (IFSAC), il y a maintenant 10 ans. Par ses processus, l'IFSAC agit dans le domaine de la sécurité incendie un peu à la manière des processus ISO connus dans le milieu industriel.



L'IFSAC est une organisation constituée de membres provenant de partout à travers le monde. Les membres se rencontrent deux fois par année afin de discuter des enjeux de la qualification professionnelle en sécurité incendie et de s'assurer de la rigueur des processus mis en place pour établir la compétence des candidats au métier de pompier.

Que l'École soit membre de l'IFSAC n'a aucune incidence sur la difficulté ou la complexité des examens. Cela n'influence pas non

plus le coût des examens : l'École verse une redevance d'un (1\$) dollar à l'IFSAC par sceau.

Rappelons que l'ensemble des organisations canadiennes qui ont le même statut que l'École sont toutes membres de l'IFSAC.

Le fait que l'École soit membre de l'IFSAC garantit aux candidats que les processus d'examen sont transparents, rigoureux, uniformes, équitables et libres d'influence, peu importe où ils se trouvent dans la province de Québec. Rappelons qu'un examen de qualification professionnelle est l'évaluation par une tierce partie neutre, à un moment précis, de la compétence d'un candidat au regard des exigences minimales d'une norme.

Ainsi, lorsque l'École émet un certificat à un élève à la suite de la réussite des examens, le sceau de l'IFSAC qui apparaît sur le certificat a pour fonction de garantir à cet élève que le processus d'examen auquel il a été soumis respecte toutes les règles de la qualification professionnelle en regard des attentes minimales des normes en référence. À titre d'exemple, une élève qui obtient un certificat Pompier I de l'École avec le sceau IFSAC lui garantit que le processus d'examen s'est fait de manière transparente et qu'elle a démontré l'atteinte des exigences minimales de la norme NFPA 1001 pour la qualification *Pompier I*. C'est ce qui explique pourquoi les certificats portant le sceau de l'IFSAC permettent une certaine mobilité de la main d'œuvre en Amérique du Nord et dans les pays membres de l'IFSAC.

L'exemple de la qualification *Officier non urbain*

Lorsqu'est venu le temps de mettre en place la qualification professionnelle *Officier non urbain* prévue à la réglementation provinciale, l'École a mené des travaux importants pour faire en sorte que cette qualification professionnelle soit reconnue de la même qualité que les qualifications déjà connues comme *Officier I* et *Officier II* documentées par la norme NFPA 1021.

Les travaux de développement ont mené l'École à produire une norme de qualification professionnelle spécifique pour *Officier non urbain*. Cette norme a ensuite été présentée au comité de révision des normes de l'IFSAC dans le but qu'elle soit reconnue officiellement comme une norme de qualification professionnelle au même titre que les normes de la NFPA. Reconnue comme telle par l'IFSAC, la norme *Officier non urbain* fait maintenant l'objet d'étude dans divers endroits en Amérique du Nord qui songent à l'utiliser pour les officiers des services d'incendie desservant des communautés rurales.

Au-delà de cette réussite qui montre le dynamisme du Québec en sécurité incendie, l'École peut émettre un sceau de l'IFSAC sur tout certificat *Officier non urbain* garantissant ainsi aux candidats que le processus d'évaluation de leurs compétences est exactement le même que pour l'ensemble des qualifications professionnelles émises par l'École.

Regardons vers demain

Après 10 ans de travail et de collaboration avec le milieu incendie québécois pour faire des objectifs de la réglementation provinciale en qualification professionnelle une réussite, l'École se tourne maintenant vers demain pour continuer à offrir le meilleur service aux pompières et aux pompiers du Québec dans leur effort constant de professionnalisation.

Province	Organisation membre de l'IFSAC
Colombie-Britannique	Justice Institute of British Columbia
Alberta	Alberta Emergency Management Agency
Saskatchewan	Office of the Fire Commissioner
Manitoba	Office of the Fire Commissioner
Ontario	Office of the Fire Marshall
Québec	École nationale des pompiers du Québec
Nouvelle-Écosse	Nova Scotia Fire School
Ile du Prince-Édouard	Atlantic Police Academy
Terre-Neuve et Labrador	Office of the Fire Commissioner



L'intervention en présence de personnes handicapées : une nouveauté en formation

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

Le nombre de personnes handicapées au Québec est estimé à 759 560, ce qui représente 10,3% de la population québécoise (Statistiques Canada, 2006). Près de 20% des familles québécoises vivent avec une personne handicapée. L'incapacité de la personne handicapée peut être motrice, langagière, sensorielle, organique ou intellectuelle. Elle peut aussi être liée à des troubles envahissants du développement (TED) ou à des troubles graves de santé mentale.

Selon la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées*, les personnes qui dispensent des services publics ou encore celles qui côtoient une personne handicapée dans leur milieu de travail ou à l'école doivent savoir comment interagir avec elle. Dans ce contexte, l'École nationale des pompiers du Québec a fait développer un nouveau programme de formation par deux spécialistes en psychoéducation qui vise à sensibiliser les pompières et les pompiers du Québec à l'intervention en présence de personnes handicapées.

En mars dernier, l'École a organisé un groupe témoin du milieu de la sécurité auquel a été présentée l'ébauche de cette formation. L'École tient à remercier les personnes suivantes pour leur participation active, leur écoute et l'ensemble de leurs commentaires qui ont permis d'apporter des ajustements intéressants au contenu de la formation :

- Mme Chantal Bibeau, ssi de Laval
- M. Michel Derome, ssi de Saint-Charles-Borromée
- Mme Claudine Dupré, ÉNPO
- M. Maxime Gendron, ssi de Blainville
- M. Robert Lauzon, ssi de St-Jérôme (représentant LATPIQ)

La structure de cette nouvelle formation, qui sera disponible à l'automne 2011, sera présentée lors du congrès de l'ACSIQ, le samedi 21 mai à 14h15.

De nouvelles publications en français

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

L'École poursuit ses travaux de traduction de publications du domaine de la sécurité incendie afin d'augmenter le nombre de sources de référence en Français accessibles aux pompières et aux pompiers de la province.

Sauvetages techniques

Afin de documenter la formation de sensibilisation aux sauvetages techniques qui sera disponible pour l'ensemble des services de sécurité incendie de la province, l'École a fait traduire six chapitres provenant des manuels de l'IFSTA *Technical Rescue for Structural Collapse (First Edition)* et *Fire Service Search and Rescue (Seventh Edition)*. Ces chapitres sont regroupés dans une publication intitulée *Tirés à part en sauvetage technique*.

Toujours dans le domaine des sauvetages techniques, l'École a traduit la norme *NFPA 1006 Standard for Technical Rescuer Professional Qualifications (2008 Edition)*. Ce document de référence est présentement en production aux Publications du Québec et il deviendra rapidement l'outil de référence pour les services de sécurité incendie relativement à la compréhension des exigences minimales de formation pour les pompières et les pompiers. À cet égard, l'École a déjà publié des articles dans son École Express afin d'expliquer les différences à faire entre les normes NFPA 1006 et NFPA 1670 qui traitent des sauvetages techniques.

Recherche des causes et des circonstances d'incendie

L'École a aussi mené des travaux de traduction et de révision de documents relatifs à la recherche des causes et des circonstances des incendies. L'École travaille présentement à la traduction et à la publication du plus récent manuel *Fire Investigator* publié par l'IFSTA. De plus, en partenariat avec le Centre national de prévention et de protection (CNPP) de France, l'École travaille à la publication en français du document *NFPA 921 Guide for Fire and Explosion Investigation*. Les personnes intéressées par la RCCI auront donc bientôt accès à des documents de référence pour appuyer leurs activités dans ce domaine.

De nouveaux vidéos

De concert avec ses partenaires du Nouveau-Brunswick et de la Défense nationale, l'École poursuit ses travaux de francisation du matériel de l'IFSTA relatif aux qualifications *Pompier I* et *Pompier II*. Une nouvelle série de clips vidéo illustrant l'ensemble des manœuvres de base exigées des pompiers sera disponible dans les prochaines semaines.

Les travaux de traduction exigent une implication importante de tous les partenaires et une révision attentive des textes. À cet égard, l'École met tout en œuvre pour offrir des documents de qualité à sa clientèle dans un souci constant de bâtir une bibliothèque de la sécurité incendie en français.



Un programme *Pompier II* dynamique et plus flexible

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

L'Équipe de l'École est à mettre les dernières touches à la nouvelle version du programme *Pompier II*, dans la foulée de la mise à jour de la norme NFPA 1001. Soucieuse de la dynamique du milieu incendie québécois et des réalités diverses sur le territoire provincial, l'École proposera un programme axé davantage sur la pratique et disponible par cours en formation continue.

Le programme *Pompier II* représente une charnière importante dans le développement professionnel des pompiers, entre autres, vers le programme d'officier. En effet, le programme *Pompier II* prépare les élèves à mener une équipe de travail en l'absence d'un officier dans un ensemble de situations d'intervention : incendie de bâtiment, feu de gaz ou de liquide inflammable, intervention dans un grand bâtiment, désincarcération automobile et assistance à une équipe de sauvetage technique.

Dans cette perspective, les services de sécurité incendie dont la structure organisationnelle s'appuie en certaines occasions sur des postes de lieutenants intérimaires ont accès à un programme qui développe les compétences de base chez les pompiers pour organiser le travail d'une équipe de travail en urgence.

Le total d'heures du programme reste le même à 120 heures et les cours se répartiront de la manière suivante :

Assistance à une équipe de sauvetage et les espaces clos

La formation sur l'assistance à une équipe de sauvetage du programme *Pompier II* a été complètement révisée afin de répondre aux besoins pressants des services de sécurité incendie relativement à la sensibilisation aux sauvetages en espaces clos. Ce cours sera divisé en deux parties et chacune des parties sera disponible en formation continue.

La première partie du cours, d'une durée de 9 heures, vise à sensibiliser les élèves aux risques que posent les situations nécessitant des opérations de sauvetage ainsi qu'aux règles de santé et de sécurité à respecter. La seconde partie, d'une durée de 6 heures, est un complément à la première partie et a pour objectif de développer les compétences des élèves à réaliser un sauvetage en espace clos dans le cas précis suivant : sécuriser les lieux et, de l'extérieur de l'espace et à l'aide d'une perche, aider une personne prise dans un espace clos à s'en sortir.

Cette formation sur l'assistance à une équipe de sauvetage technique sera disponible partout sur le territoire de la province, comme l'ensemble des programmes de l'École.

Titre	Travail personnel	Heures en théorie	Heures en pratique	Total
Prendre en charge les opérations	5	9	6	15
Bâtiments de grandes dimensions	6	18	12	30
Coordonner une équipe d'attaque	2	12	6	18
Assistance à une équipe de sauvetage				
Sensibilisation au sauvetage technique	5	6	3	15
Espaces clos		3	3	
Intervention en présence de gaz ou de liquides inflammables				
Gaz inflammable	1	3	3	12
Liquide inflammable	1	3	3	
Désincarcération automobile				
Désincarcération	12	9	21	30



Bilan des examens 2009-2010

Par Stephen Valade, registraire

À la suite de l'article paru dans L'ÉCOLE EXPRESS de décembre dans lequel on a pu constater le nombre d'examens administrés par l'École en 2009 – 2010, voici maintenant les résultats des taux de réussite de ceux-ci en fonction des programmes de formation *Pompier I* et *Pompier II*, les spécialités, *Officier I* et *Officier II*.

Ainsi, le taux de réussite pour l'ensemble des examens est de 91% sur un total de 10 920 examens. La division de l'ensemble des examens en deux représentant les examens théoriques et les examens pratiques nous permet de constater un taux de réussite de 92% pour l'ensemble des examens théoriques et de 90% pour les examens pratiques. Pour les examens pratiques ont été considérés aux fins de calcul les examens pratiques de *Pompier I*, désincarcération, opérateur de véhicule d'élévation et d'autopompe.

Pour le programme *Pompier I*, c'est 6 441 examens qui ont été administrés avec un taux de réussite de 93%. Ce taux de réussite représente la moyenne du taux de réussite de 95% qui a été atteint aux 5 200 examens théoriques et du taux de réussite de

86% aux 1 276 examens pratiques. En décortiquant les sections du programme *Pompier I*, on constate des taux de réussite variant de 93% à 98%.

Pour le programme *Pompier II*, 1 160 examens ont été administrés avec un taux de réussite de 95%. La répartition entre les examens théoriques et pratiques démontre que, pour les 492 examens théoriques, le taux de réussite a atteint 89% alors qu'il a été de 98% pour les 692 examens pratiques. Les cours *Matières dangereuses Opération* et *Pompier opération* ont atteint des taux de réussite de 97% et 82% respectivement.

Au niveau des spécialités, celles-ci ont été comptabilisées en incluant *Opérateur de véhicule d'élévation* et *d'autopompe* comptabilisant 947 examens pratiques. Le taux de réussite obtenu est de 90%.

Pour ce qui est du programme *Officier I*, 1 135 examens ont été administrés pour lesquels 96% des candidats ont obtenu une réussite. En ce qui a trait au programme *Officier II*, 257 examens ont été administrés et le taux de réussite obtenu est de 90%.

Tableau résumé des taux de réussites

	Nombre d'examens	Taux réussite	Examens théoriques	Taux réussite	Examens pratiques	Taux réussite
Tous les examens	10920	91%	8023	92%	2897	90%
Pompier I	6441	93%	5183	95%	1276	86%
Pompier II	1160	95%	492	89%	692	98%
Spécialités	947	90%	NA	NA	947	90%
Officier I	1135	96%	1135	96%	NA	NA
Officier II	257	90%	257	90%	NA	NA

Les agents extincteurs de classe A

Par Claude Beauchamp, directeur des opérations

L'École poursuit ses travaux d'intégration des agents extincteurs de classe A dans les divers programmes de formation.

Ainsi, les compétences relatives à la fonction de porte-lance ont été intégrées dans le programme *Pompier I*. Tout au long de ce programme, l'élève est sensibilisé à l'utilisation de la mousse de classe A et à l'efficacité de ce type d'agent extincteur pour le combat d'incendie de bâtiment.

À l'automne 2011, l'École amorcera des travaux de révision de son programme d'*Opérateur d'autopompe*. C'est à ce moment

que l'École introduira la formation sur la production de la mousse de classe A dans ce programme. On profitera aussi de l'occasion pour rendre disponible cette partie du programme en formation continue. Les services de sécurité incendie qui utilisent de la mousse de classe A et dont le personnel est déjà qualifié opérateur d'autopompe pourront alors offrir cette formation continue à leurs opérateurs.

Enfin, la révision des programmes d'*Officier* à l'automne prochain permettra d'introduire les notions relatives à la gestion de l'utilisation des agents extincteurs de classe A.



Entraînement MATIÈRES DANGEREUSES



**PROCHAIN
NUMÉRO
À VENIR**



L'excellence par l'entraînement

Entraînement POMPIER I



**MAINTENANT
DISPONIBLE!**



L'excellence par l'entraînement

Québec

L'ÉCOLE EXPRESS • Édition de mai 2011

Rédaction : Michel Richer, directeur général; Claude Beauchamp, directeur des opérations; Stephen Valade, registraire.

Infographie et mise en page : DocZones

Révision : Claude Beauchamp

© École nationale des pompiers du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2011

2800, boul. Saint-Martin Ouest, Local 3.08, Laval (Québec) H7T 2S9

Téléphone : 450 680-6800 Télécopieur : 450 680-6818

Sans frais : 1 866 680-3677

Portail de services : www.ecoledespompiers.qc.ca



Si vous devez imprimer ce document, pensez vert!



École nationale
des pompiers

Québec